

# Association pour les Français en situation de handicap en Belgique (ASBL) depuis 2017

---

AFE – 20 mars 2024





**AFrESHEB**  
**ASBL**

## Pourquoi ?

---

- Résidents français régis par la législation belge
- Association non spécialisée dans un seul handicap
- Enfants, adultes et leurs familles
- Ecoles et établissements
- 10 000 familles concernées
- Dépendant de 2 systèmes différents : peu de Français connaissent le système belge, et peu de Belges connaissent le système français

## Buts

---

- Informer et défendre les intérêts des Français en situation de handicap en Belgique
- Les représenter dans les groupes de travail officiels belges et français auprès des institutions de défense des droits locales, régionales, nationales et internationales, des ministères, administrations et autres organismes concernés.



- Aide aux familles n'ayant pas de solution ou de solution adéquate en France et qui désirent scolariser/placer leur enfant/adulte ou venir en Belgique – ou frontière
  - Aide aux familles essuyant des refus d'orientation vers la Belgique ou refus de remboursement, autres tracas administratifs
  - Aide aux familles déjà concernées par la Belgique : accompagnement lors de réunions, lors de problèmes rencontrés, plaintes, procédures...
  - Assistance dans les dossiers juridiques si les problèmes ne sont pas résolus en amont
  - Beaucoup de dossiers de signalements/placements abusifs en ce qui concerne les enfants
- 
- Veille actualités, rediffusion de l'information aux personnes et organismes responsables des Français de Belgique
  - Collaboration dans les GT officiels handicap français et belges\*
  - Collaboration avec les journalistes, aide aux étudiants, relais des études scientifiques
  - Diffusion newsletter, RS, autres associations
  - Site internet

*\*collaboration dépendante du bon vouloir des responsables concernés et des élections !*

# Activités récurrentes



- Suspension des moratoires enfants et adultes tant que les solutions équivalentes ne seront pas en nombre suffisant en France
- Respect du choix des personnes/familles et arrêt de toutes les complications administratives contre ce choix
- Solutions équivalentes en qualité aux personnes/familles qui désirent un rapatriement
- Arrêt du déplacement forcé de bénéficiaires qui sont ici depuis des décennies : **une personne en situation de handicap n'est pas un pot de fleur !**
- Création d'un accord transfrontalier comme pour d'autres domaines
- Collaboration avec la Belgique pour la formation des personnels
- Création d'un statut pour combler le vide juridique (les personnes ne sont pas résidentes en France mais ne sont pas officiellement résidentes en Belgique)
- Simplification des démarches pour les papiers, les remboursements de soins hors forfait établissement
- Dossier médical Global – adhésion possible à une mutuelle belge
- Droit de vote aux élections présidentielles, législatives, consulaires
- Arrêter le sous-financement des établissements belges accueillant des Français (voir Question de Mme GUIDEZ Jocelyne (Essonne - UC) publiée le 08/06/2023 dans le JO du Sénat – page 3650). 20 % en moins que les établissements français pour une population bien plus sévèrement atteinte, avec une inflation double et une indexation automatique des salaires.

# Nos revendications



**CESER**  
**Hauts-de-France**

Conseil Économique, Social  
et Environnemental Régional

## RAPPORT D'ÉTAPE

# + 2 préconisations

- Abonder les fonds largement insuffisants pour répondre à la demande en France, qu'elle soit urgente ou structurelle.
- Une aide administrative aux familles concernées par la Belgique via un référent dans chaque ARS, MDPH ou CPAM.

# Rapport du CESER

Nous avons été largement auditionnés pour la 2<sup>e</sup> partie du rapport, consacrée au handicap. Ce rapport reprend la plupart de nos constats et revendications.

## LES ENJEUX TRANSFRONTALIERS DE LA SANTÉ : QUELLE ACCESSIBILITÉ AUX SOINS DES RÉSIDENTS FRONTALIERS FRANCO- BELGES

*Rapporteurs : Danièle EROUART et Claire LEFRANC VAN RYSSEL*

26 septembre 2023



# Rattraper le retard français

Les différences entre la Belgique et la France : vision éducative vs vision médicale. Partir des capacités de la personne plutôt que de ses déficiences. L'enseignement spécialisé dépend du ministère de l'éducation, comme son personnel enseignant, éducatif, paramédical, social = pas ou peu de problème d'acculturation pour l'inclusion scolaire. Pas de guerre psychanalyse/TCC en raison du rayonnement du SUSA. Approches recommandées autisme et polyhandicap.

## Enfants

- Enseignants : orthopédagogie
- Lexique et tronc commun de formation enseignants et paramédicaux
- Formation et statut AESH
- Plan individuel de transition adulte chaque élève à BS

## Adultes

Développer suffisamment :

- Des services d'accompagnement, de jour, de relais
- Des logements supervisés
- Du job coaching public/associations
- Du soutien à la parentalité
- Des services résidentiels en petites unités de vie

## Tous

- Créer un ministère handicap autonomie à part entière
- Portail internet de ressources validées
- Agréer les organismes de formation sur les contenus
- **Double Diagnostic**
- Campagne médiatique récurrente de démythification
- Créer fondation SUSA en France



**Merci !**

---